

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE NOGARO

Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogaro pour une durée de 39 jours à compter du 27 novembre 2025 à 8h00 jusqu'au lundi 05 janvier 2026 à 08h00

La Commissaire enquêtrice :

Madame Catherine BERCHOUX domiciliée à VIELLA (32400) exerçant la profession de Cheffe de projet a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. le Président du Tribunal Administratif de PAU et Monsieur André MARTIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de NOGARO et seront consultables aux jours et heures habituelles d'ouvertures de la mairie pendant 39 jours à compter du 27 novembre 2025 à 8h00 jusqu'au lundi 05 janvier 2026 à 08h00.

Le dossier du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et des autres pièces annexes, sera aussi consultable sur le site internet suivant : <https://www.nogaro-armagnac.fr/page/enquete-publique>

Madame Catherine BERCHOUX tiendra ses permanences à la Mairie de NOGARO les jours et heures suivants :

- Le jeudi 27 novembre 2025 : de 17h30 à 20h30
- Le jeudi 04 décembre 2025 de 17h30 à 20h30
- Le samedi 20 décembre 2025 : de 09h30 à 12h30

Consultation du dossier :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice en Mairie de NOGARO :

Madame Catherine BERCHOUX – commissaire enquêtrice

Mairie de NOGARO

1 rue de la Mairie

32 110 NOGARO

Le public pourra également communiquer par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete.publique.nogaro@gmail.com

A l'issue de l'enquête publique :

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet suivante : <https://www.nogaro-armagnac.fr/page/enquete-publique> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique. Une copie du présent arrêté sera adressée par le Maire au Préfet du département du Gers, à Mme le Sous-préfet chargé de l'arrondissement de Condom, à M. le Directeur Départemental des Territoires, à Mme et M les commissaires enquêteurs titulaire et suppléant, et à M. le Président du Tribunal Administratif de PAU.

Fait à NOGARO, le 06 novembre 2025
Le Maire, Christian PEYRET